

**Avis d'assemblée publique de consultation sur le projet de Règlement 1195-22  
modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin de modifier les types de bâtiments  
résidentiels autorisés à des fins d'uniformité (zone Ra/a.13 – Grille 14)**

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement Règlement 1195-22 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin de modifier les types de bâtiments résidentiels autorisés à des fins d'uniformité (zone Ra/a.13 – Grille 14)

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

Lors de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2022, le Conseil municipal a adopté le premier projet du Règlement numéro 1195-22 cité ci-haut.

Suite à l'adoption de ce projet de règlement, le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le **4 juillet 2022, 16 h, dans la salle du Conseil** de l'hôtel de ville, située au 99, place Suzanne-Guité.

Ce règlement a pour objet de modifier à la grille no. 14 les types de bâtiments résidentiels autorisés à des fins d'uniformité dans la zone Ra/a.13.

Ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire et concerne la zone concernée Ra/a.13 ainsi que les zones contigües soient Ea.24, Pc.3, Ra/a.2 et Ra/a.3.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Le projet de ce règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville de New Richmond ([www.villenewrichmond.com](http://www.villenewrichmond.com)) sous l'onglet « Service aux citoyens – Règlement ».

Donné à New Richmond,  
Ce 8<sup>e</sup> jour de juin 2022

Céline LeBlanc  
Greffière